

## Comment résoudre l'équation fiscalité du GNR et décarbonation des travaux agricoles et forestiers ?

**Le secteur agricole doit réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, la hausse de la fiscalité du GNR agricole financerait-elle la feuille de route de la décarbonation agricole, s'interrogent les ETARF.**

**Paris, le 17 août 2023** - « Alors que la suppression de la défiscalisation du GNR agricole a été relancée récemment par Bercy pour 2024, le contenu des feuilles de route de la décarbonation dans les filières céréales et lait viande, lancées en février 2023 par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, se fait attendre » relève Gérard Napias, Président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) qui demande à ce que les représentants des Entreprises de Travaux Agricoles Ruraux et Forestiers (ETARF) soient associés aux tours de table.

Envisager la décarbonation des travaux agricoles mécanisés se heurte aujourd'hui à un constat d'impuissance technique - l'absence de motorisation de forte puissance avec des énergies non fossiles pour les engins de traction et de récolte - et à une impasse économique - le coût d'investissement « astronomique des matériels verts ». À court terme, l'utilisation de carburants alternatifs dans les engins recueille les suffrages à condition qu'ils soient à un prix accessible pour les ETARF, ce qui nécessite un accompagnement pour réduire l'écart entre les carburants fossiles et alternatifs.

La Fédération nationale estime indispensable, lors d'une période de transition, de disposer de références partagées et transparentes. Elle propose pour la transition énergétique agricole de créer un index carburant agricole et forestier pour mesurer l'évolution du coût « produit énergétique de traction » à partir de la part que représente le carburant dans le prix de la prestation de travaux agricoles et forestiers. Elle demande l'égalité de traitement sur les conditions d'emploi du carburant, et sur les aides à la décarbonation, entre les entrepreneurs, les agriculteurs et les coopératives.

Les répercussions de la transition énergétique vont impacter les pratiques agricoles : entretien des machines, formation des salarié(e)s, vitesses de déplacement et de travail, poids des machines, voire une remise en cause de la pertinence de certains matériels « à la mode » et d'innovations récentes, et plus largement, une nécessaire réorganisation logistique des chantiers à laquelle beaucoup de professionnels ne sont ni prêts, ni préparés. C'est bien pour ces raisons que chaque entreprise de travaux agricoles et forestiers doit être accompagnée dans la création de sa propre feuille de route de décarbonation.

***Ainsi, la FNEDT organise un atelier d'échanges sur la défiscalisation du GNR et la décarbonation des travaux agricoles le mercredi 6 septembre 2023 de 10h30 à 11h30 sur son stand AO3 au salon INNOV-AGRI.***

### **Contact presse - Agence Ressources De la Nature**

**Fadela Benabadji** - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - [fbenabadji@agence-rdn.com](mailto:fbenabadji@agence-rdn.com)

**Benoît Moureaux** - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - [bmoureaux@agence-rdn.com](mailto:bmoureaux@agence-rdn.com)



**À propos de la FNEDT** - La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 000 entreprises de travaux emploient 124 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).